

ASSEMBLEE COMMUNALE DU 04 DECEMBRE 2012, A 20.00 H.

Présidence M. François Charrière, syndic

Présence 61 citoyennes et citoyens actifs

Au nom du Conseil communal, M. le syndic a la plaisir de souhaiter la plus cordiale bienvenue et a l'honneur d'ouvrir cette assemblée communale. Celle-ci a été régulièrement convoquée par un avis dans la Feuille officielle, par un affichage au pilier public et par un tout ménage. Elle peut dès lors délibérer valablement dans un climat de respect, d'écoute et de compréhension en cette veille de la St-Nicolas.

M. le syndic précise que les débats sont enregistrés (art. 3 al. 3 ReLOC). Il désigne deux scrutateurs (art 14 LCO) soit :

- M. Daniel Gumy
- Mme Michèle Ryf

M. le syndic rappelle que selon la loi sur l'exercice des droits politiques, il est nécessaire pour voter d'être inscrit au registre électoral depuis au moins cinq jours, soit avant le 28 novembre 2012. Il prie les personnes qui ne rempliraient pas ces conditions de s'annoncer.

La personne suivante s'annonce :

Madame Elisa Gremaud, collaboratrice administrative en charge du PV de cette assemblée.

La présence de cette personne n'appelle aucune remarque.

M. le syndic demande aux scrutateurs de bien vouloir compter les citoyens actifs.

M. le syndic donne la lecture de la liste des tractanda qui est retranscrite par beamer.

Liste des tractanda

1. Procès-verbal de l'assemblée du 2 octobre 2012. Approbation.
Ce procès-verbal ne sera pas lu; il était à disposition au secrétariat communal ainsi que sur le site internet.
2. Budget 2013
 - 2.1 Budget de fonctionnement. Rapport de la commission financière. Approbation.
 - 2.2 Budget des investissements
 - 2.2.1 Réfection d'ouvrages et zones 30 km/h
 - 2.2.2 Cheminement piétonnier, quartier de Champy
 - 2.2.3 Remplacement d'un véhicule de voirie
 - 2.2.4 Collecteurs séparatifs
 - 2.2.5 Endiguement du ruisseau de PlaisanceFinancement. Rapport de la commission financière. Approbation.
 - 2.3 Vote final du budget 2013.
 - 2.4 Présentation du plan financier ; période 2014-2018.

3. Association intercommunale du bassin Sionge (AIS) – augmentation de la limite d’endettement pour les investissements (article 30 des statuts)

4. Divers

M. le syndic rappelle que le procès-verbal de l’assemblée du 2 octobre 2012 et le résumé du budget de fonctionnement et d’investissement 2013 ont pu être obtenus au secrétariat communal ou téléchargés sur le site internet de la Commune. Des commentaires et une récapitulation du budget ainsi qu’une information au sujet de la modification des statuts de l’AIS ont été publiés dans le « Riazois » No 60.

M. le syndic demande s’il y a des commentaires à formuler quant à la liste des tractanda.

M. Florence Pasquier propose, par motion d’ordre art. 16 alinéa 3, de présenter l’objet 2.4 *Présentation du plan financier ; période 2014-2018* avant l’objet 2.1 *Budget de fonctionnement*. Elle relève que de nombreuses communes adoptent cette forme de présentation. Elle précise que chacun pourra dès lors voter le budget 2013 en toute connaissance de cause.

Le Conseil communal accepte cette demande et passe au point 1 de l’ordre du jour.

1. PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 2 OCTOBRE 2012

M. le syndic rappelle que ce procès-verbal ne sera pas lu. Il a pu être consulté ou obtenu au secrétariat communal et sur le site internet. Un résumé a été publié dans le « Riazois » No 60.

Avant d’ouvrir la discussion sur le procès-verbal, M. le syndic souhaite donner une précision à la suite du vote de la modification des statuts MOBUL. En effet, lors de la présentation de cet objet, une partie de l’article 15, lettre b des statuts a été tronquée d’où la réticence de plusieurs membres de l’assemblée.

Pour plus de clarté, M. le syndic affiche le tableau présenté le soir de l’assemblée du 2 octobre 2012

b) Pour les autres investissements, y compris les études y relatives, la contribution est calculée à raison de 25 % au prorata de la population dite légale selon le dernier arrêté du Conseil d’Etat et à raison de 75 % au prorata de la population dite légale pondérée par l’indice du potentiel fiscal.

Partie tronquée

... la contribution est calculée pour 80% à charge de la ou des commune(s) où les travaux sont exécutés ou pour laquelle/lesquelles ils sont réalisés et pour 20%

M. le syndic présente l'article dans sa version insérée dans le procès-verbal et tel qu'il aurait dû être présenté lors de l'assemblée communale du 2 octobre 2012.

Art. 15 b : Répartition des frais (Nouveau)

La participation de chaque membre aux charges définies à l'article 14 est fixée de la manière suivante :

b) Pour les autres investissements, y compris les études y relatives, la contribution est calculée pour 80 % à charge de la ou des commune(s) où les travaux sont exécutés ou pour laquelle/lesquelles ils sont réalisés et pour 20 %, la contribution est calculée à raison de 25 % au prorata de la population dite légale selon le dernier arrêté du Conseil d'Etat et à raison de 75 % au prorata de la population dite légale pondérée par l'indice du potentiel fiscal.

Le Conseil communal prie l'assemblée de bien vouloir l'excuser pour cette malheureuse situation sans conséquence aucune pour la commune de Riaz.

M. le syndic ouvre la discussion sur ce procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, il prie les personnes qui acceptent ce procès-verbal de se prononcer par main levée.

Résultat du vote

Oui 61

M. le syndic remercie l'assemblée ainsi que l'auteur du procès-verbal.

2. BUDGET 2013

2.4 Présentation du plan financier 2014-2018

M. le syndic rappelle que l'élaboration d'un plan financier présenté chaque année est un exercice assez laborieux. Toutes les communes ne font pas cet exercice chaque année, alors que pour Riaz c'est une habitude depuis 20 ans. Cet outil de gestion financière est important. La parole est donnée à M. Jérôme Schindler, responsable des finances communales, pour le démontrer.

M. Schindler rappelle que la planification financière est un moyen privilégié pour les collectivités publiques d'infléchir leur situation financière afin de tenir compte de leurs objectifs stratégiques. Parce que sa mise en œuvre n'intervient que dans le moyen terme, elle est un outil de conduite précieux. Elle permet ainsi de remettre graduellement en question la structure des recettes et des dépenses. M. Schindler relève que le budget n'offre pas cette souplesse avec son horizon annuel.

D'une manière concrète, la planification financière renseigne l'autorité communale et les citoyens sur la capacité d'investissement ainsi que sur les flux financiers à venir. Cet outil de gestion purement théorique permet la comparaison entre les moyens financiers à disposition à moyen terme et le programme des investissements.

M. Schindler affiche la planification financière pour la période 2014-2018. Il rappelle que lors de l'assemblée du budget 2012, le tableau laissait apparaître un excédent de charge de Fr. 300'143.00 pour 2013. Il constate que le budget présenté ce soir fait état d'un déficit de Fr. 270'675.00, soit un écart de 10% entre les prévisions et la réalité.

M. Schindler informe que des simulations ont été réalisées afin de sécuriser la politique financière. Maintenir le coefficient communal actuel de 68 ct par franc payé au Canton amènera un excédent de charges estimé à Fr. 425'322.00 en 2018. M. Schindler constate que l'excédent de charges augmentera alors de manière linéaire. Les limites en terme de pourcentage déficitaire acceptées par le canton seront alors atteintes. C'est pourquoi, le Conseil communal a prévu le scénario suivant : une augmentation du taux d'imposition de 2 centimes par franc payé au canton dès 2014 puis une seconde augmentation de 3 centimes dès 2015. Cette augmentation globale de 5 centimes sur deux ans permettra d'infléchir l'excédent de charges qui sera ainsi ramené à Fr. 125'322.00 en 2018.

M. Schindler estime que les instruments de la planification financière sont relativement fiables sur un horizon de deux ans. Au-delà, l'écart de fiabilité devient difficile à estimer si l'on considère les facteurs conjoncturels et législatifs.

M. le syndic remercie M. Schindler pour sa présentation très réaliste qui invite aussi à la prudence.

Avant d'ouvrir la discussion, M. le syndic passe la parole à M. Vincent Bosson, président de la commission financière, pour la lecture du préavis de ladite commission.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a examiné le plan financier pour la période 2014 à 2018 qui lui a été remis par le Conseil Communal.

Les projections des différents comptes ont été réalisées sur la base de ceux du Budget 2013 tel qu'il sera présenté à l'Assemblée Communale.

Les pourcentages d'augmentation estimés sont similaires à ceux utilisés dans le plan financier 2013-2017.

Une comparaison du Budget 2013 entre la projection faite en 2011 et celui présenté aujourd'hui, montre une différence de + 0.63% au niveau des charges et de +0.44% au niveau des produits soit une différence de l'ordre de +17'000 CHF au niveau du résultat. La marge d'erreur est donc tout à fait acceptable pour un exercice de ce type.

Comme elle l'avait indiqué dans son dernier rapport, la Commission financière prend acte de la prévision d'augmentation des impôts en 2014 puis en 2015 et ceci dans un souci d'équilibre des finances communales en vue des importants investissements qui nous attendent.

Concernant ces investissements, les gros projets sont connus. La plupart d'entre eux s'avèrent incontournables eu égard aux engagements pris d'une part et pour pérenniser les infrastructures à moyen et long terme d'autre part. La Commission financière constate une nouvelle fois le report/glissement de tout ou partie de certains d'entre eux par l'usage de crédits reportés. En agissant ainsi, il y a lieu de craindre de possibles et probables surcoûts sur ces reports. Pour en limiter les conséquences négatives au niveau des comptes communaux, la Commission financière insiste sur le fait qu'il convient d'engager et réaliser lesdits investissements dans les délais présentés lors de leurs octrois.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission Financière souhaite travailler de manière encore plus étroite avec le Conseil Communal pour étudier les hypothèses retenues à partir de 2014.

Nous relevons cependant qu'une planification financière reste un exercice difficile. Certains éléments sont peu maîtrisables dans le temps car sujets à des décisions fédérales, cantonales, voire même intercommunales qui influent sur les finances de notre commune.

Nous remercions notre syndic M. Charrière, notre argentier M. Schindler ainsi que notre caissier M. Morand, qui ont travaillé sur ce plan financier qui se veut être informatif et destiné à dessiner une tendance.

En conclusion, la Commission financière préavise favorablement le plan financier 2014 – 2018 présenté par le Conseil communal.

M. le syndic remercie M. Bosson et ses collègues pour leur rapport et leur analyse détaillée de la planification financière.

M. le syndic rappelle que le plan financier fait l'objet d'une présentation, mais pas d'une décision de l'assemblée. Il ouvre tout de même la discussion.

M. Ernest Pittet remarque qu'une augmentation d'impôt de 1 ct correspond à une entrée de Fr. 60'000 dans le compte 90.400.0 Impôts sur le revenu. Il relève que le déficit augmente d'année en année comme c'est le cas pour les communes dont le développement est équivalent. M. Ernest Pittet pense que les bénéfices réalisés par les propriétaires ou les promoteurs sur la vente de terrains à bâtir situés sur le territoire communal devraient être imposés différemment afin de participer à la réalisation des futurs investissements.

M. Schindler précise que la planification financière tient compte de l'augmentation de la population et de l'augmentation du rendement fiscal. Il précise que la réévaluation du coefficient communal est inévitable. Il rappelle que la Commune ne veut pas thésauriser de l'argent, mais demander uniquement le nécessaire afin d'envisager sereinement les finances communales et de faire face aux nouveaux investissements.

M. Ernest Pittet relève que seul 6% des bénéfices réalisés sur la vente de terrains sont affectés au ménage communal. Il juge ce taux faible en regard des investissements consécutifs au développement.

M. le syndic lui rappelle qu'il s'agit d'une base légale cantonale qui ne peut être adaptée par une commune.

La parole n'étant plus demandée, M. le syndic remercie l'assemblée de son attention et clôt la discussion.

2.1 Budget de fonctionnement ; rapport de la commission financière ; approbation

Avant de passer au détail du budget, M. le syndic donne quelques commentaires d'ordre général sur le budget 2013.

Les charges courantes communales sont restées relativement stables pour le budget présenté ce soir. Il faut tout de même signaler des charges nouvelles représentées par les camps scolaires, l'engagement d'une collaboratrice supplémentaire à temps partiel à l'administration, la première annuité pour la rénovation du CO de Bulle, des amortissements financiers sur des investissements et aussi une baisse de la manne de la péréquation financière cantonale. Les charges courantes ont été compressées au maximum

Les charges liées quant à elles ont progressé d'environ 3%, ce qui peut être considéré comme correct.

Les charges liées déduites, il faut constater que la Commune ne dispose plus que de 40% de marge de manœuvre pour construire son budget et surtout pour assurer les charges de fonctionnement de la Commune.

Pour les recettes, il faut aussi relever que pour arriver à un excédent de charges de **Fr. 270'675.00** l'argentier a misé sur des chiffres à nouveau optimistes pour les recettes extraordinaires. A priori, les chiffres avancés pour 2012 seront heureusement atteints. Il faut aussi souligner que nous bénéficions de taux d'intérêt historiquement bas puisqu'ils ont été calculés à moins de 1.5% l'an pour un total de Fr. 67'000.00.

Au vu des investissements qui attendent la Commune jusqu'en 2018, la gestion financière deviendra de plus en plus difficile, voire impossible avec le taux d'impôt le plus bas de la Gruyère. Lors des précédentes assemblées du budget, une adaptation du coefficient communal d'impôt à court terme avait été annoncée pour 2013 déjà. Celle-ci sera certainement proposée pour 2014 lors de l'assemblée des comptes 2012 au printemps prochain.

Pour la première fois de son histoire, le budget de fonctionnement de la Commune dépasse la barre des 8 millions de francs.

La parole est donnée à M. Schindler, responsable des finances, pour une présentation détaillée.

M. Schindler constate que l'excédent de charges pour 2013 est de 3,46% du total de ces dernières, contre 2,2% pour le budget 2012. Pour rappel, la loi autorise la présentation d'un budget faisant état d'un déficit maximal de 5% du total des charges. M. Schindler relève que le fait de dépasser 3% est un signal d'alarme. Afin de garantir une politique sécuritaire, le Conseil communal va y remédier en proposant une augmentation du taux de l'impôt dès 2014.

Comme ces années passées, les postes eau potable et eaux usées s'autofinancent par des contributions causales et n'influencent donc pas le ménage communal puisque l'excédent de recettes est viré aux réserves. Les postes « police du feu » et « forêts » sont équilibrés par un prélèvement aux réserves respectives. Le compte ordures ménagères est couvert à 73%.

Au sujet de la dette, M. Schindler avait annoncé qu'elle frôlerait le montant de 4 millions de francs au 31 décembre 2011. A cette date, elle était en réalité de 3,35 millions de francs. Par contre, la dette va augmenter avec les investissements réalisés en 2012, ceux déjà votés (crédits reportés) et ceux proposés ce soir qui représentent une somme d'environ un million de francs. M. Schindler remarque que la Commune pourrait atteindre une dette de près de sept millions de francs à la fin 2013.

M. Schindler rappelle que les investissements pour l'eau potable et la protection des eaux sont financés par les taxes et le prix de l'eau potable. Tout ceci permet de relativiser l'augmentation de la dette et surtout la gestion de cette dernière.

Par contre, M. Schindler informe que la marge de manœuvre du Conseil communal est toujours plus limitée eu égard aux engagements intercommunaux et aux charges liées cantonales. Ceux-ci représentent 60% du budget 2013.

A l'aide de graphiques, M. Schindler décrit les points principaux du budget 2013 qui totalise une somme de 8,3 millions de francs pour les charges et environ 8,1 millions de francs pour les produits.

Evolution des charges par dicastère

• Enseignement, formation et culture (37%)	Fr. 3'108'000.00
• Administration, finances et économie (19%)	Fr. 1'576'000.00
• Santé et affaires sociales (20%)	Fr. 1'700'000.00
• Transports, communications et ordre public (14%)	Fr. 1'130'000.00
• Protection de l'environnement (10%)	Fr. 830'000.00

Structure des revenus

• Impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et morales, contribution immobilière (66%)	Fr. 5'250'000.00
• Impôt sur les gains immobiliers et les droits de mutation (4%)	Fr. 300'000.00
• Les contributions et taxes, soit l'eau potable, la taxe pour les eaux usées, la taxe ordures ménagères, la taxe non pompier	Fr. 1'120'000.00
• Les revenus du patrimoine financier, la facturation de diverses prestations, la péréquation, les produits divers, l'impôt sur les véhicules	Fr. 1'400'000.00

M. Schindler présente le tableau de l'appréciation générale des revenus. Il rappelle que les revenus structurels sont constitués de tous les impôts communaux et des taxes causales.

Par contre, les impôts conjoncturels sont totalement aléatoires puisqu'ils englobent les impôts sur les droits de mutation, les gains immobiliers et encore les successions. M. Schindler remarque une certaine stabilité de ces revenus depuis 2011. Ceci est aussi valable pour les charges communales. Par contre, M. Schindler attire l'attention sur les charges liées qui ont progressé de 8% sur deux exercices.

M. le syndic remercie M. Schindler pour ses explications détaillées.

M. le syndic propose de passer sans transition au commentaire du **budget de fonctionnement 2013**. Il rappelle que le cahier du budget a pu être obtenu à l'administration communale ou à l'entrée de la salle. Un bref commentaire a été publié dans le dernier Riazois.

Chapitre 01 Assemblée communale, conseil communal

Pour tenir compte de tous les projets en cours aussi bien privés que communaux, il est prévu plus de vacations pour le Conseil communal. Les tarifs ne sont pas modifiés.

Chapitre 02 Administration générale

Avec la charge croissante de travail, l'effectif du personnel administratif a été augmenté de 0,8 EPT. Au total 5 personnes y travaillent ce qui représente 3,6 EPT. Nous nous situons ainsi presque dans la moyenne des communes de la même importance que la nôtre.

Chapitre 14 Police du feu

Notre participation financière au corps intercommunal des pompiers Bulle-Riaz est stable par rapport à 2012. La recette des taxes non-pompier a été adaptée sur la base du nouveau règlement qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2013.

Chapitre 15 Militaire

Notre participation 2013 concerne uniquement les frais d'entretien du stand d'Echarlens. Celle-ci est fixée à Fr. 1.05 par habitant.

Chapitre 16 Protection civile

Les charges courantes pour la protection civile sont stables. Par contre, nous enregistrons une charge supplémentaire pour l'ORCOC. En effet, de nouvelles missions seront attribuées à cette organisation qui se met en place.

Chapitre 20 Ecole infantine

Les charges de ce chapitre sont environ 5% supérieures à celles de 2012. Ceci est spécialement dû à l'ouverture de nombreuses classes de 1^{ère} année dans le Canton ainsi qu'au camp scolaire.

Chapitre 21 Cycle scolaire obligatoire

Les charges courantes de fonctionnement sont stables. Il faut y ajouter la charge des camps scolaires, environ Fr. 40'000.00 ainsi que la première annuité en relation avec la rénovation du CO de Bulle.

Chapitre 22 Ecoles spécialisées

Les charges sont stables par rapport à 2012.

Chapitre 23 Formation professionnelle

Les communes participent aux frais de formation des apprentis domiciliés ou pratiquant leur formation dans la Commune. Pour rappel, chaque personne qui obtient un CFC, une maturité ou un diplôme reconnu par la Confédération a droit à une subvention unique de Fr. 250.00 sur présentation de son document.

Chapitre 29 Administration scolaire

Les charges courantes de fonctionnement sont en légère progression. De plus, il est prévu de poursuivre le remplacement des anciens ordinateurs fixes et portables dans les salles de classe. Cette étape franchie, le renouvellement pourra être plus doux pour les exercices à venir.

Chapitre 30 Culture

La Commune va continuer de soutenir ses sociétés pour autant que l'effectif de ces dernières reste acceptable. Elle subventionnera aussi le feu du 1^{er} août par un don de Fr. 3'500.00 à la société organisatrice de la fête. Au niveau intercommunal, le soutien reste à la salle du CO2. Au niveau cantonal, le Conservatoire coûtera 10% de plus qu'en 2011. Ce chiffre tient compte du nombre d'élèves effectifs domiciliés à Riaz.

Chapitre 33 Parcs publics et chemins pédestres

Les charges ont été réduites au maximum étant donné que notre réseau pédestre est déjà assez vaste. Chacun est invité à profiter au maximum des nombreux sentiers pédestres régulièrement entretenus sur le territoire communal.

Chapitre 34 Sports

Il est prévu le déplacement du bassin pour le lavage des chaussures des footballeurs ainsi que l'installation d'un local de douche pour les quelques filles intégrées dans les équipes de juniors. D'autre part, la Commune assumera une part un peu plus importante des travaux de conciergerie des locaux de sport extérieurs.

Chapitre 35 Bâtiment des sociétés

Les charges d'entretien comprennent quelques travaux de peinture dans les locaux qui seront laissés libres par l'AES, en principe dès l'automne 2013.

Chapitre 40 Hôpitaux

Il s'agit de notre annuité concernant la construction du bâtiment de l'hôpital. Celle-ci va aller croissante avec l'augmentation de la population. Par contre, la durée de l'amortissement a pu être sérieusement diminuée en comptant un taux d'intérêt à 3% au lieu du 5% calculé au départ.

Chapitre 41 Etablissements médicaux sociaux

Ce poste est resté stable comme le nombre de personnes résidant en EMS. Il n'est pas exclu que ces prochaines années, les communes membres de l'EMS Humilimont doivent participer à la couverture du déficit.

Chapitre 44 Soins ambulatoires

Le Réseau Santé et Social de la Gruyère accomplit de plus en plus de missions à domicile liées à la diminution des jours d'hospitalisation. M. Schindler commente un tableau présenté lors de l'assemblée des délégués du RSSG. Il relève que, de 2004 à 2012, les soins infirmiers ont énormément augmenté. En effet, les patients sont régulièrement pris en charge par le RSSG à leur sortie d'hôpital.

Chapitre 49 Ambulances

Le service des ambulances fonctionne avec trois équipes permanentes depuis le 1^{er} juillet 2012.

Chapitre 54 Structures d'accueil de la petite enfance

L'accueil extrascolaire connaît un développement régulier et fonctionne bien. En juin dernier, une enquête de satisfaction a été effectuée auprès de tous les parents. Les résultats sont excellents. Le personnel d'encadrement fait un très bon travail.

M. Schindler présente un récapitulatif des chiffres depuis 2008-2012. Le nombre d'inscription est passé de 15 à 75 actuellement. Les charges sont stables et évoluent en fonction du nombre d'inscriptions.

En termes d'autofinancement, M. Schindler avait annoncé une marge d'autofinancement de 73% lors de la création. En réalité, celui-ci atteint 81% en 2013 et devrait être maintenu pour les prochaines années. Au moment de la reprise de la structure par la Commune au 1^{er} janvier 2011, il avait été annoncé que ce service coûterait près de Fr. 25'000.00 par année dès 2013. Grâce à une gestion stricte, la charge nette s'élèvera à environ Fr. 20'000.00 par an.

Chapitre 58 Aide sociale

Les charges du Service social régional sont en augmentation presque 10% en raison des difficultés économiques rencontrées par un plus grand nombre de personnes suivi par le Service social régional (fin de droit du chômage, attente d'une rente AI et cas d'indigence).

Chapitre 62 Routes communales et génie civil

Ce chapitre prend en considération l'amortissement et les frais financiers de notre part au nouveau giratoire du Centre et à la reconstruction de la route du Chalet-Neuf. Par contre, les charges de fonctionnement du service restent stables, voire sont en diminution. Ceci est dû au remplacement des véhicules, à une diminution des frais d'entretien et à une réduction de la consommation pour l'éclairage public. Pour rappel, le Conseil communal a décidé d'utiliser le moins de sel possible durant l'hiver. Aussi, les routes secondaires de la plaine ne seront plus salées, si ce ne sont les endroits stratégiques. Il en va aussi de l'écologie et de la protection de nos eaux.

Chapitre 64 Chemins de fers fédéraux

Quatre abonnements généraux seront toujours disponibles. Le prix de la carte journalière a été maintenu à Fr. 40.00 l'unité, malgré un prix de revient supérieur d'environ 10%.

Pour rappel, il est parfois possible d'obtenir des cartes du lendemain au prix de Fr. 20.00 l'unité en téléphonant à l'administration dès 16h30.

Chapitre 65 Trafic régional

Les charges cantonales sont stables, Par contre, les charges intercommunales prennent en compte la mise en service de la 3^e ligne en direction de Planchy, à Bulle. M. le syndic encourage les citoyens à utiliser les lignes de bus Mobul.

Chapitre 70 Approvisionnement en eau

Le réseau d'adduction et de distribution d'eau potable a été renouvelé en grande partie de 2006 à ce jour. Il reste encore à remplacer les conduites dans les routes cantonales au fur et à mesure des travaux de réaménagement de la traversée de la localité.

Le prix de vente de l'eau reste fixé à **Fr. 1.50 par m³ + TVA 2,5%**. L'excédent de produit de ce chapitre est utilisé pour couvrir les frais financiers.

Chapitre 71 Protection des eaux

Pour la 2^e année consécutive, notre charge pour les frais de fonctionnement de la STEP de Vuippens est en diminution. La taxe d'utilisation reste fixée pour 2013 à **Fr. 2.00 + TVA 8.00% le m³** d'eau consommée. A court terme, il faut s'attendre à une hausse des charges de ce chapitre pour faire face aux importants investissements prévus à la STEP de Vuippens ainsi qu'à la refonte de notre règlement communal relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux.

Chapitre 72 Ordures ménagères

Depuis le 1^{er} décembre 2012, la déchetterie est ouverte plus souvent. Le Conseil communal a décidé de son ouverture les mercredis et vendredis dès 16h00 au lieu de 17h00 ainsi que tous les vendredis toute l'année. D'autre part, il est prévu la mise en place de conteneurs enterrés de type Molok à quelques endroits. Ces derniers seront par contre imposés pour les nouveaux quartiers. Malgré ces nouvelles charges, mais grâce à une bonne organisation de notre récolte des déchets, à un prix stable de notre transporteur et un bon marché de la récupération du papier et de la ferraille, le chapitre est encore couvert à 73%. La taxe de base reste fixée à **Fr. 50.00 + TVA 8.00%** par personne dès la 20^e année.

Chapitre 74 Cimetière

Seuls les travaux d'entretien courant sont prévus.

Chapitre 75 Correction des eaux

Il s'agit des travaux d'entretien courant des berges et du lit des ruisseaux.

Chapitre 79 Aménagement du territoire

Les charges sont identiques à celles de 2011 et 2012. Par contre, les produits sont en augmentation.

Chapitre 81 Forêts

La Commune dispose d'une capacité de coupe annuelle d'environ 1500 m³. Cette possibilité ne sera de loin pas atteinte pour la coupe 2013 au vu d'un marché des bois assez difficile. Au niveau du budget, un modeste prélèvement à la réserve a été opéré afin d'équilibrer le chapitre.

Chapitre 83 Tourisme

Baisse de la charge annuelle. Il faut rappeler que jusqu'en 2020, les communes de la Gruyère devront payer un million de francs afin d'assurer la recapitalisation du fonds régional d'investissement jusqu'à la hauteur de 23 millions de francs.

Chapitre 90 Impôts

L'estimation de l'impôt sur le revenu et sur la fortune repose sur les indications données par le Service des contributions, soit la base 2010 ajustée d'un certain pourcentage ainsi que sur les acomptes 2012 et le solde à encaisser pour 2012. Pour 2013, le coefficient communal reste fixé à

68 centimes par franc payé à l'Etat. On constate qu'avec cette méthode de calcul adoptée depuis le budget 2005, les comptes de ces dernières années reflètent fidèlement les estimations budgétaires. Par contre, aucun cash n'est dégagé afin de faire quelques réserves pour les nouveaux investissements. En ce qui concerne les impôts conjoncturels, ils ont été basés sur la médiane des sept dernières années, peut-être un peu optimistes si l'on se base sur les résultats effectifs attendus pour 2012. Comme déjà annoncé en début de séance, le taux d'impôt va certainement être ajusté dès 2014.

Chapitre 93 Péréquation financière

Si la Commune est toujours bénéficiaire pour les deux péréquations, elle enregistre une baisse de recettes de plus de Fr. 30'000.00 par rapport aux années 2011 et 2012. Ceci provient du fait que l'IPF (indice potentiel fiscal) est passé de 92.09 à 93.91. Par contre, l'indice des besoins est passé de 98.50 à 97.74. L'indice cantonal est fixé à 100.

Chapitre 940 Gérance de la fortune et des dettes

La charge nette d'intérêts pour l'exercice 2013 a été calculée sur une dette moyenne de près de cinq millions de francs durant l'année à un taux d'intérêt de moins de 1.5%. Du côté des recettes, le dividende et la participation de Gruyère Energie SA sont toujours les bienvenus.

Chapitre 941 Immeubles du patrimoine financier

Il s'agit ni plus ni moins des charges et des produits du bâtiment administratif et locatif et de la cabane forestière. Le bâtiment administratif est en très bon état puisqu'il a été rénové il y a quelques années seulement.

Chapitre 942 Terrains et lotissement

Ce chapitre prévoit quelques frais éventuels pour des frais de géomètre ou autres prestataires.

Chapitre 943 Immeubles du patrimoine administratif

Il s'agit des frais de fonctionnement du bâtiment scolaire et sportif à la route des Monts 14. Les travaux d'entretien ont été limités au maximum. Après bientôt trois années de service du chauffage à distance, on peut constater que cette nouvelle source de chaleur constitue une charge presque équivalente, voire légèrement inférieure au chauffage au mazout.

Chapitre 944 Domaines et pâturages

Ce chapitre, année après année, laisse un bénéfice substantiel pour la caisse communale.

Chapitre 99 Autres postes

Il s'agit de la recette versée par le Canton dans le cadre de l'introduction de la 2^e année d'école enfantine. Cette recette est libre d'affectation, mais oh combien nécessaire à la présentation de notre budget. Cette manne tombera pour le budget 2014.

Récapitulation du budget de fonctionnement 2013

Total des charges	Fr. 8'344'445.00
Total des produits	Fr. 8'073'770.00
Excédent de charges	Fr. 270'675.00

Avant d'ouvrir la discussion sur le budget de fonctionnement, M. le syndic passe la parole à M. Vincent Bosson, président de la commission financière, pour la lecture du rapport relatif au budget de fonctionnement 2013.

Rapport de la Commission financière

La Commission financière a procédé à l'examen des budgets 2013 sur la base des informations et documents suivants :

- *détails du budget 2013 :*
 - a.) *budget de fonctionnement ;*
 - b.) *budget des investissements,*
- *commentaires du budget 2013,*
- *rapport sur les investissements et leur financement*

Après une présentation des différents postes de fonctionnement et d'investissement par une délégation du Conseil communal en date du 15 novembre 2012, la Commission financière, a procédé à une analyse critique des budgets 2013. Elle remercie la délégation du Conseil communal pour sa disponibilité et la clarté de ses explications.

Remarques relatives au budget de fonctionnement

La Commission financière a constaté un budget globalement conforme aux prévisions faites. Les charges sont réalistes compte tenu de l'augmentation des charges liées de près de 3% par rapport à 2012.

En ce qui concerne les revenus, la Commission financière a pris note que le Conseil communal table sur une augmentation des rentrées d'impôts pour environ 3.5%, ce qui semble acceptable en raison des résultats des exercices précédents et de la méthode appliquée qui prend en compte une moyenne pondérée des sept dernières années afin de déterminer ces fluctuations.

Le Budget 2013 dans son ensemble reste conforme et cohérent par rapport aux budgets, comptes et prévisions antérieurs (2012 et 2011).

En conséquence, la Commission financière propose à l'assemblée d'accepter le budget 2013 portant sur un excédent de charges (déficit) de **Fr. 270'675.00**, ce qui représente environ 3.25 % des charges.

M. le syndic remercie M. Vincent Bosson et ses collègues pour leur travail et la lecture du rapport. Il ouvre la discussion sur le budget de fonctionnement.

M. Ernest Pittet désire savoir si le montant de Fr. 40'000 figurant chapitre 62.390.5 *Imputations internes - amortissement* concerne le nouveau véhicule de la voirie.

M. Horner l'informe qu'il s'agit de l'amortissement prévu pour le giratoire et de la route du Chalet-Neuf.

La parole n'étant plus demandée, M. le syndic clôt la discussion. Il demande aux personnes qui acceptent le budget de fonctionnement 2013 de se prononcer par main levée.

Résultat du vote

Oui	56
Non	2

M. le syndic remercie l'assemblée pour sa confiance au Conseil communal.

2.2 Budget des investissements 2013

M. le syndic présente le tableau des nouveaux investissements qui génèrent une dépense nette de Fr. 865'000.00. Ceux-ci concernent quelques travaux routiers, dont le cheminement piétonnier en Champy, le remplacement d'un véhicule pour la voirie, des collecteurs pour la séparation des eaux et des travaux d'endiguement. M. le syndic rappelle que chaque point de la liste du tractanda sera présenté séparément et fera l'objet d'un rapport de la Commission financière avant d'être soumis au vote.

M. le syndic donne la parole à M. Schindler pour une vue d'ensemble des investissements.

M. Schindler rappelle que le total brut des investissements déjà votés ou à voter ce soir représentent une somme nette de Fr. 9'944'000.00. Pour l'année 2013, les investissements prévus s'élèvent à plus de trois millions de francs, dont 1,2 million de francs concerne les chapitres *Eau potable* et *Protection des eaux*. Cette précision est importante étant donné que ces dépenses doivent être autofinancées par le prix de vente de l'eau et les taxes d'utilisation pour les eaux usées. La charge financière ainsi générée pour les autres objets représentera un total d'environ Fr. 120'000.00 dès 2014 ou 2015 selon la cadence d'exécution des travaux.

Au 31 décembre 2011, la capacité annuelle d'investissement de la commune a été calculée à 4,5 millions de francs. Pour les objets qui vont être présentés ce soir, M. Schindler précise qu'un intérêt de 3% a été pris en compte pour le crédit annuel. Pour cette raison, il estime que la marge est raisonnable.

2.2.1 Réfection d'ouvrages et zone 30 km/h

M. le syndic précise que ce poste concerne deux objets, soit la suite de la mise en place des zones 30 km/h ainsi que la réfection d'une route.

Mise en place de zones 30 km/h.

Fr. 60'000

M. Horner rappelle que le concept pour la mise en place des zones 30 km/h a été accepté dans le courant de l'année par le Service des Ponts & Chaussées. Il indique que le secteur de la Comba et de la rue Netton-Bosson a été aménagé en 2012 avec l'ajout de deux décrochements verticaux adaptés aux nouvelles normes. Les mandats pour la suite de cette mise en œuvre ont été donnés à des ingénieurs civils. Outre les honoraires, il est prévu quelques frais d'infrastructures, la signalisation et les portails d'entrée.

Réfection de la ruelle du Moulin

Fr. 250'000

Depuis plusieurs années, le Conseil communal entreprend la réfection d'anciennes chaussées parallèlement aux travaux liés à la séparation des eaux et au renouvellement des conduites d'adduction d'eau potable et de défense contre l'incendie. M. Horner informe que l'étape 2013 prévoit la réfection lourde de la ruelle du Moulin, soit le renforcement partiel du coffre, la reprise des eaux claires des immeubles et l'installation d'une nouvelle conduite d'adduction d'eau potable et de défense contre l'incendie avec la pose d'une borne hydrante. Le revêtement bitumineux sera renouvelé dans son intégralité. Les mesures d'accompagnement de la modération de vitesse à 30 km/h sont aussi prévues (décrochements latéraux).

Coût global des travaux	Fr. 310'000
Financement	
Crédit disponible	Fr. 60'000
Crédit bancaire ou autre	Fr. 250'000
Crédit annuel	
Amortissement 3%	Fr. 7'500
Intérêt 3%	Fr. 9'300

M. le syndic passe la parole à M. Vincent Bosson, président de la commission financière, pour la lecture du rapport relatif à ce point.

Rapport de la commission financière

Mise en place de zones 30 km/h. **Fr. 60'000**

Les divers frais d'infrastructures et de signalisation demandés en vue de finaliser la mise en place des zones 30 km/h contribuent à répondre à la demande exprimée par les habitants de la commune.

Réfection de la ruelle du Moulin **Fr. 250'000**

Les diverses réfections envisagées semblent adéquats au vu du but poursuivi. Quant au crédit et au financement proposés, ils sont en ligne avec les années précédentes.

La Commission financière préavise favorablement ces crédits ainsi que le financement proposé.

M. le syndic remercie M. Vincent Bosson et ses collègues pour leur rapport. Il ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandé, M. le syndic demande aux personnes qui acceptent le crédit pour la mise en place de zones 30 km/h et la réfection de la ruelle du Moulin ainsi que le mode de financement proposé de se prononcer par main levée.

Résultat du vote

Oui	55
Non	1

M. le syndic remercie l'assemblée pour sa confiance au Conseil communal.

2.2.2 Cheminement piétonnier, quartier de Champy

M. le syndic précise que cet objet concerne la rue de Champy, une partie de la rue Xavier-de-Poret et un tronçon de la rue Champ-Bosson.

M. Horner rappelle qu'au moment de la mise à l'enquête publique du plan d'aménagement (PAD) de Champy Sud, il a été convenu de mettre en place un cheminement piétonnier sécurisé le long de la rue de Champy et sur un tronçon de la rue Xavier-de-Poret. Selon une première étude, M. Horner informe que l'aménagement de celui-ci sera possible tout au long de ces rues dans le gabarit du domaine public communal des routes.

Sur la rue de Champy, le trottoir sera en partie aménagé sur la chaussée et le solde sur la surface que la Commune récupérera entre le bord de la chaussée actuelle et les limites de propriété des parcelles privées. Ceci sous-entend que presque toutes les places privées devront être reprises et raccordées à l'arrière du futur trottoir. En conséquence, les dimensions de la rue de Champy seront

les suivantes : 4,50 m pour la largeur de la chaussée, 1,65 m au minimum pour un trottoir standard avec des bordures biaisées d'environ dix centimètres et environ 0,75 m pour la banquette subsistante. Pour la partie concernée de la rue Xavier-de-Poret, la chaussée aura une largeur d'environ 4,40 m et un cheminement piétonnier d'environ 1,65 m. Il est prévu de séparer celui-ci de la chaussée par une cunette en pavés d'une largeur d'environ 0,50 m ou par une bordure biaisée. Sur ce tronçon, aucun raccordement avec les places privées ne doit être effectué étant donné que le secteur n'est pas encore construit. Un cheminement piétonnier plus sécurisé sur un tronçon de la rue Champ-Bosson sera également étudié afin que les personnes qui désirent prendre le bus puissent accéder en toute sécurité à l'arrêt existant le long de la route cantonale.

Sur l'ensemble des secteurs concernés, M. Horner relève que le concept 30 km/h sera complété par des rétrécissements sporadiques de la chaussée, par la modification de quelques modérateurs de trafic existants voire par d'autres mesures. Ceci sera détaillé lors de la mise à l'enquête, avec les conseils des ingénieurs routiers. M. Horner précise que ce crédit d'investissement concerne aussi des décrochements verticaux à mettre en place sur la route du Collège, entre le Clos-du-Villars et la rue de la Léchère à Bulle.

Les dossiers seront mis à l'enquête publique après détermination du Service des Ponts et Chaussées sur la demande préalable.

Coût global	Fr. 350'000
Financement	
Participation des promoteurs du lotissement Champy Sud	Fr. 210'000
Crédit bancaire ou autre	Fr. 140'000
Crédit annuel	
Amortissement 3%	Fr. 4'200
Intérêt 3%	Fr. 4'200

Avant d'ouvrir la discussion sur cet objet, M. le syndic passe la parole à M. Vincent Bosson, président de la commission financière, pour la lecture du rapport relatif à ce point.

Rapport de la commission financière

Cet investissement supplémentaire fait suite aux conclusions de l'enquête publique du plan d'aménagement (PAD) de Champy Sud. Il s'inscrit dans une volonté de renforcer la sécurité des nombreux piétons empruntant ces voies et du trafic dans son ensemble.

Le montant indiqué a été évalué par le bureau d'ingénieur Philippe Gremaud. Une partie des frais de cet investissement sera assumée par les promoteurs du lotissement de Champy Sud.

La Commission financière préavise favorablement le crédit et le financement proposés ainsi que la participation des promoteurs du lotissement de Champy Sud.

M. le syndic remercie M. Bosson et ses collègues pour leur rapport et ouvre la discussion.

M. Patrice Gremaud relève que lors de la construction du quartier de Champy, ce sont les résidents qui ont payés les routes existantes. Le secteur Champy-Sud accueillera une centaine de logements dans un avenir très proche. Au vu de ce projet, il estime que l'infrastructure existante subira des nuisances dues à l'augmentation du trafic.

M. Patrice Gremaud pense que la largeur de la chaussée doit conserver un gabarit minimum de 5 m comme c'est le cas à la route du Collège et à la rue de Saletta. Il estime que cette largeur permet à

deux véhicules de se croiser normalement. Dans ce sens, il demande de maintenir une largeur de 5 m pour la route de desserte, soit le tronçon entre la route du Collège et le futur giratoire de Champy. Il considère que cet axe majeur supportera une grande partie de la circulation.

M. Patrice Gremaud s'étonne de l'absence de trottoir à la rue des Charmilles et à la rue des Alpettes. Il estime aussi qu'une limitation de vitesse à 20 km/h donne obligatoirement la priorité aux piétons et assure une meilleure qualité de vie aux habitants du quartier.

M. Horner précise que les largeurs de 4,40 m pour la rue Xavier-de-Poret et de 4,50 m pour la rue de Champy permettront toujours à deux véhicules de se croiser. Il rappelle que la construction de ce trottoir a fait l'objet d'une négociation avec les opposants du quartier de Champy afin de garantir la sécurité des piétons le long de cet axe. M. Horner relève que cet élément sera en partie payé par les promoteurs du nouveau quartier. Il précise que la vitesse est déjà limitée à 30 km/h dans ce secteur et qu'il n'est pas prévu de réaliser d'autres ouvrages pour les piétons.

M. Patrice Gremaud demande si le trottoir sera franchissable comme c'est le cas à la route des Monts.

M. Horner précise que la hauteur du trottoir sera d'environ 10 cm. Comme pour la rue de Saletta, une bordure biaisée permettra aux conducteurs de ne pas endommager leurs pneumatiques si, pour une raison inconnue, ils doivent grimper sur celui-ci. Concernant la rue Xavier-de-Poret, M. Horner rappelle qu'un cheminement piétonnier avec une cunette sera aménagé pour permettre de rejoindre le sentier de la Boquette.

M. Franco Pambianchi relève que le croisement des véhicules est déjà difficile à la rue Xavier-de-Poret.

M. Thierry Favre demande si l'aménagement d'un trottoir sécurisé au lieu d'une cunette ne serait pas plus adapté.

M. Horner rappelle qu'une cunette est un élément franchissable et adapté à un cheminement piétonnier. Il précise que le choix du type de trottoir n'est pas encore définitif. Il rappelle que la rue Xavier-de-Poret conservera une largeur de 4,40 m car le cheminement piétonnier est prévu sur le domaine communal.

Mme Françoise Crausaz demande ce qu'il adviendra des gendarmes couchés installés dans le quartier de Champy.

M. Horner rappelle que ces gendarmes couchés ne répondent plus aux normes actuelles en raison de leur pente trop importante. Aussi, des décrochements verticaux latéraux les remplaceront afin d'obliger les gens à ralentir en cas de croisement.

Mme Florence Pasquier désire savoir si la participation financière du promoteur de Champy Sud à hauteur de 60% fait l'objet d'un accord signé.

M. le syndic l'informe que la Commune est en possession d'un engagement écrit de la part du promoteur.

Mme Florence Pasquier estime que cet investissement coûte cher compte tenu du fait que la route sera déjà ouverte pour aménager les nouveaux collecteurs en séparatif.

M. Thierry Favre demande de situer les gendarmes couchés qui resteront en place.

M. Horner situe ceux-ci à l'entrée et à la sortie du quartier de Champy. Il précise que ces éléments feront l'objet d'une mise à l'enquête publique. Dans ce dossier, il relève que la construction d'un trottoir et l'aménagement d'une zone 30 km/h avec des décrochements latéraux ont pour but premier de ralentir les véhicules.

M. Franco Pambianchi rappelle qu'avant l'installation de gendarmes couchés dans le quartier de Champy, des bouchons se formaient régulièrement en raison d'un trafic important. Il constate une nette amélioration depuis la mise en place de ceux-ci.

M. Horner rappelle que ces gendarmes couchés ont été placés au moment de la construction de la H189 afin d'éviter un report de la circulation sur cette axe.

La parole n'étant plus demandée, M. le syndic clôt la discussion. Il demande aux personnes qui acceptent le crédit global pour la réalisation des cheminements piétonniers dans le secteur de Champy ainsi que le mode de financement proposés de se prononcer par main levée.

Résultat du vote

Oui	51
Non	3

M. le syndic remercie l'assemblée pour sa confiance au Conseil communal.

2.2.3 Remplacement d'un véhicule de voirie

Avec le remplacement du véhicule Reform, M. le syndic annonce que le parc automobile de la voirie aura été entièrement renouvelé.

M. Horner rappelle que le véhicule actuel de la voirie a été acquis en février 1998. Il s'agit d'un véhicule polyvalent, servant aux transports, avec une charge utile 3,5 tonnes, muni d'une grue, un pont basculant et de tout l'équipement nécessaire au déneigement tels une lame à neige et une saleuse. Depuis quelques années, ce véhicule fait l'objet de réparations et de frais d'entretiens conséquents afin de pouvoir être expertisé et surtout utilisé en tout temps. M. Horner informe qu'il est maintenant indispensable de procéder à son remplacement avant que le véhicule ne tombe définitivement en panne. M. Horner précise que le Conseil communal a reçu des offres pour plusieurs véhicules équivalents dont deux ont été mis à disposition par les fabricants à titre d'essai. Le Conseil communal a décidé de privilégier un engin alliant la puissance, la polyvalence, la fiabilité et aussi un service après-vente efficace et de proximité. M. Horner indique que le choix définitif n'est pas arrêté. Il souligne l'établissement d'une grille de qualification prenant en considération plusieurs critères. Il précise que le crédit sera attribué au véhicule répondant à tous les critères. M. Horner assure que le meilleur rapport qualité-prix sera pris en considération. D'autre part, la valeur de reprise de l'ancien véhicule Reform sera déduite du crédit global.

Crédit global	Fr. 185'000
Financement	
Reprise de l'ancien véhicule	Fr. 20'000
Crédit bancaire ou autre	Fr. 165'000
Crédit annuel	
Amortissement 15%	Fr. 25'000
Intérêt 3%	Fr. 5'000

Avant d'ouvrir la discussion sur cet objet, M. le syndic passe la parole à M. Vincent Bosson, président de la commission financière, pour la lecture du rapport relatif à ce point.

Rapport de la commission financière

Cet investissement planifié s'avère nécessaire. Le Conseil communal a procédé à l'évaluation de quatre modèles, qui ont été classifiés selon différents critères. En conséquence, il propose le véhicule ayant récolté le plus de points. La reprise de l'ancien véhicule est également garantie et permettra par conséquent une réduction du prix.

La Commission financière préavise favorablement le crédit et le financement proposés.

M. le syndic remercie M. Bosson et ses collègues pour leur rapport et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le syndic demande aux personnes qui acceptent le crédit global pour le remplacement d'un véhicule de la voirie ainsi que le mode de financement proposés de se prononcer par main levée.

Résultat du vote

Oui 56

M. le syndic remercie l'assemblée pour sa confiance au Conseil communal. Il assure que le meilleur véhicule qualité-prix sera acquis.

2.2.4 Construction de collecteurs séparatifs EU/EC

M. le syndic rappelle qu'année après année, des travaux pour la séparation des eaux usées et des eaux claires sont prévus afin d'être en conformité avec le plan général d'évacuation des eaux.

M. Marc Savary précise que les travaux pour 2013 concerneront spécialement un secteur à la rue de la Saletta afin de pouvoir raccorder le lotissement situé en aval de la route de la Sionge. Il relève qu'une étude relative à la mise en place d'un collecteur pour raccorder les immeubles route de la Sionge 70 à 90 est prévue. M. Savary informe que le Service de l'Environnement a fixé un délai à la fin 2014 pour effectuer ce raccordement.

Crédit global	Fr. 100'000
Financement	
Crédit bancaire ou autre	Fr. 100'000
Crédit annuel	
Intérêt 3 %	Fr. 3'000
Amortissement 4%	Fr. 4'000

Avant d'ouvrir la discussion sur cet objet, M. le syndic passe la parole à M. Vincent Bosson, président de la commission financière, pour la lecture du rapport relatif à ce point.

Rapport de la commission financière

Cet investissement s'inscrit dans le délai de raccordement fixé par le Service de l'Environnement et doit donc être, en tout cas, réalisé avant la fin 2014.

La Commission financière considère que cet objet peut s'inscrire dans le budget des investissements 2013.

La Commission financière préavis favorablement le crédit et le financement proposés.

M. le syndic remercie M. Bosson et ses collègues pour leur rapport et ouvre la discussion.

Mme Florence Pasquier demande qui de la Commune ou du promoteur doit financer cet objet dans la mesure où des immeubles seront construits sur la parcelle en aval de la route de la Sionge.

M. Savary précise que le crédit concerne en premier lieu le quartier de Saletta car celui-ci n'est pas mis en séparatif. Il l'informe que ces travaux permettront le raccordement du quartier de Saletta puis des nouveaux immeubles.

M. Pierre Morand, secrétaire communal, précise que la participation communale concerne l'équipement de base. A terme, il indique que les maisons qui ne sont pas mises en séparatif devront aussi être reprises. Il rappelle que certaines le sont déjà à la sortie de la maison, mais pas jusqu'en bordure de parcelle. M. Pierre Morand relève que l'équipement de détail pour les nouvelles constructions du quartier de la Sionge sera financé par le promoteur de ce lotissement.

M. Savary indique que le crédit demandé résulte d'une estimation.

Mme Florence Pasquier estime que le coût est important pour ce tronçon de collecteur.

M. Schindler précise que l'estimation de ces travaux est relativement confortable.

M. Patrice Gremaud est informé que la dimension de ce nouveau collecteur permettra de récupérer les constructions mise à l'enquête dans le futur lotissement de la route de la Sionge.

La parole n'étant plus demandée, M. le syndic clôt la discussion. Il demande aux personnes qui acceptent le crédit pour la réalisation de collecteurs séparatifs et le mode de financement proposés de se prononcer par main levée.

Résultat du vote

Oui 56

M. le syndic remercie l'assemblée pour sa confiance au Conseil communal.

2.2.5 Endiguement du ruisseau de Plaisance

M. le syndic rappelle que la plaine pourrait subir des conséquences fâcheuses sans un endiguement digne de ce nom.

M. Pascal Charrière précise qu'en 2011 et 2012, plusieurs ouvrages d'endiguement ont été reconstruits sur ce ruisseau. M. Pascal Charrière informe qu'il est prévu de terminer la remise en état des barrages et des chutes en 2013. Il précise qu'une partie du bois nécessaire à ces constructions est déjà sur place. Ainsi, environ 16 éléments seront reconstruits. L'installation d'une ligne de câble est prévue afin de desservir le chantier sur le tronçon aval. Le solde sera réalisé par un accès provisoire depuis l'amont. M. Pascal Charrière rappelle que ces travaux bénéficieront de subventions fédérale et cantonale.

Crédit global	Fr. 150'000
Financement	
Subvention fédérale (37%)	Fr. 55'000
Subvention cantonale (25%)	Fr. 38'000

Crédit bancaire ou autre	Fr. 57'000
Crédit annuel	
Amortissement 4%	Fr. 2'180
Intérêt 3%	Fr. 1'710

Avant d'ouvrir la discussion sur cet objet, M. le syndic passe la parole à M. Vincent Bosson, président de la commission financière, pour la lecture du rapport relatif ce point.

Rapport de la commission financière

Il est effectivement nécessaire de terminer la remise en état des barrages et des chutes durant l'année 2013. De plus, les travaux envisagés bénéficient de subventions fédérale et cantonale, à hauteur de 62%.

La Commission financière préavise favorablement ce crédit et son financement.

M. le syndic remercie M. Bosson et ses collègues pour leur rapport et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandé, M. le syndic clôt la discussion. Il demande aux personnes qui acceptent le crédit pour effectuer le solde des travaux d'endiguement du ruisseau de Plaisance et le mode de financement proposés de se prononcer par main levée.

Résultat du vote

Oui 59

M. le syndic remercie l'assemblée pour sa confiance au Conseil communal et invite les citoyens à se rendre sur place pour découvrir les nouveaux ouvrages mis en place en 2012 sur la partie en aval.

Crédits reportés

M. le syndic informe que les crédits reportés représentent une somme de plus de 11 millions de francs. Il rappelle que ceux-ci ne font pas l'objet d'une nouvelle décision

33.501.1 Aménagement d'un sentier rives de l'Ondine Fr. 50'000

Cet aménagement est en suspens depuis plusieurs années. Le Conseil communal espère pouvoir le réaliser en 2013 parallèlement aux travaux de revitalisation du ruisseau, de construction d'un collecteur d'eaux usées par la Ville de Bulle et du bouclage du chauffage à distance par GESA.

62.501.0 Aménagements routiers Fr. 550'000

• Route de la Sionge, aménagement d'un cheminement piétonnier Fr. 250'000

Le nouveau lotissement de la route de la Sionge a été mis en chantier ces dernières semaines. Le trottoir prévu, secteur route des Monts - rue de Saletta sera réalisé en 2013. Ce tronçon étant englobé dans les mesures de mobilité douce de l'agglomération bulloise, des pistes cyclables seront tracées de part et d'autre de la chaussée.

• Route des Monts (secteur amont), aménagement d'un trottoir Fr. 300'000

Le Service des Ponts et Chaussées n'a pas accepté qu'un trottoir soit partiellement aménagé sur la chaussée. Il considère que celle-ci doit être maintenue dans son gabarit actuel de 5 m. Par conséquent, le crédit de Fr. 300'000.00, accepté lors du budget 2012, ne sera pas suffisant. En effet, afin de maintenir une largeur de la chaussée de 5 m, soit la dimension actuelle, plusieurs murs de soutènements devront être construits. Des pourparlers sont en cours avec le Service des Ponts et Chaussées afin de trouver une solution financièrement raisonnable et qui garantisse une sécurité maximale pour les enfants sur le chemin de l'école, les piétons et les nombreux promeneurs. Pour cette raison, l'espace piétonnier marqué en jaune sur la chaussée ne pourra pas être maintenu encore très longtemps puisque l'autorisation courait jusqu'en 2011. D'autre part, la conduite d'adduction

d'eau potable et de défense contre l'incendie devrait être remplacée sur tout le tronçon. Des discussions quant au financement sont en cours avec l'AMER.

62.501.4 Aménagement de la traversée de la localité Fr. 3'650'000

Cet aménagement a été annoncé dans le cadre des travaux de l'agglomération bulloise. Il est prévu le réaménagement de la rue de la Gruyère, de la limite de Bulle à la sortie de Riaz et le premier tronçon de la route de Corbières. La largeur de la chaussée sera uniformisée afin d'abaisser la vitesse des véhicules. Des pistes cyclables seront aménagées. Comme déjà annoncé, l'accent de cet aménagement sera mis sur la sécurité routière en général ainsi que pour les piétons et la mobilité douce. Le projet définitif est en cours de consultation au Service des Ponts & Chaussées pour validation. Etant donné que le Canton est partenaire dans ce projet, il deviendra maître de l'ouvrage. La mise à l'enquête est prévue au début 2013. Les travaux seront réalisés par étapes.

62.501.8 Renouvellement de l'éclairage public Fr. 40'000

Le renouvellement des anciennes sources lumineuses a été effectué en grande partie durant les années 2011 et 2012. Il reste encore à remplacer celles d'une partie de la route des Monts et le long des routes cantonales au fur et à mesure de leur réaménagement.

70.501.1 Sécurité et renouvellement du réseau Fr. 500'000

Les conduites principales dans les routes cantonales, plus particulièrement celles touchées par le réaménagement des chaussées restent à renouveler. La ruelle du Moulin et de la route des Monts (partielle) sont aussi incluses.

71.501.0 Infrastructures Champy, Champ-Bosson, les Terreaux Fr. 5'300'000

• **Séparation des eaux**

Le projet lié à la séparation des eaux a été mis à l'enquête publique le 30 novembre 2012 pour une durée de 14 jours. Comme annoncé au moment du budget 2012 et lors de la séance d'information destinée aux propriétaires, les travaux vont être entrepris par étapes. Dans un premier temps, les collecteurs seront construits secteur rue des Charmilles et rue des Alpettes pour rejoindre le collecteur existant à la rue Xavier-de-Poret. En deuxième étape, cet ouvrage sera reconstruit et empruntera la route cantonale jusqu'à la hauteur de l'ancien Hôtel-de-Ville. Par la suite, il sera procédé à la réalisation des nouveaux collecteurs dans le reste des quartiers de Champy et Champ-Bosson.

• **Eau potable**

Le réseau d'eau potable et de défense contre l'incendie sera entièrement reconstruit et redimensionné afin de garantir une excellente distribution dans les quartiers. Les prises d'eau privées seront toutes contrôlées.

• **Aménagements routiers**

Toutes les rues des quartiers concernés par la séparation des eaux seront éventrées. Ceci signifie d'une part, que les modérateurs de vitesse seront démolis et éventuellement remplacés par d'autres mesures plus appropriées au respect des limitations de vitesse et d'autre part, que les revêtements bitumineux seront en grande partie remplacés.

75.501.1 Endiguement ruisseau de l'Ondine Fr. 180'000

En parallèle à l'aménagement du sentier piétonnier, il est prévu la revitalisation de l'Ondine. Ceci implique de laisser plus de place au cours d'eau afin de lui redonner une forme plus naturelle. Un projet a été étudié par un bureau d'ingénieurs spécialisés. Il est aussi prévu la réalisation d'un nouveau collecteur des eaux usées de la Ville de Bulle et la pose de conduites par Gruyère

Energie SA. Des rencontres ont eu lieu avec le Service des Lacs et Cours d'eau et les autres services.

78.501.1 Ouvrage antibruit A12 - route de la Sionge Fr. 600'000

L'ouvrage est au bénéfice d'un permis de construire depuis l'été. En principe, les travaux débiteront au début 2013 pour se poursuivre au gré des conditions météorologiques. Cet ouvrage permettra enfin de canaliser le bruit de l'autoroute A12 sur un tronçon supplémentaire et de réaliser de nouvelles constructions à la route de la Sionge. Il sera aussi apprécié par plusieurs dizaines de ménages répartis entre la rue de Saletta, l'impasse de la Biorda, la rue de l'Hôpital et la route des Monts.

78.501.2 Ouvrages antibruit accès A12 Fr. 360'000

Un crédit a été accordé par l'assemblée communale en 2003. Des comptages de trafic ont été menés à bien en été 2012. Les résultats de ces derniers nous ont été communiqués hier. Il en ressort que ni le Canton, ni la Confédération n'interviendront financièrement dans ce projet. Le Conseil communal doit maintenant remettre à jour l'étude au niveau technique et financier. Vu le mécontentement des propriétaires gênés et lésés par le bruit routier et l'éblouissement des phares des véhicules empruntant le giratoire, le Conseil communal espère pouvoir réaliser cet ouvrage en 2013 encore.

79.503.0 Révision PAL et RCU Fr. 20'000

Les travaux de révision du PAL et du RCU ont abouti au dépôt du dossier en demande préalable au Service des constructions et de l'aménagement. Au mieux, le dossier pourrait être en retour au début 2014 avec les remarques des services et mis à l'enquête publique par la suite.

941.506.0 Raccordement CAD rue de la Gruyère 60 Fr. 30'000

Les travaux seront différés jusqu'au moment où Gruyère Energie SA pourra relier sa centrale de production de Palud à Bulle à celle de l'Hôpital.

943.503.2 Bâtiment AES, rue de Saletta 16 Fr. 800'000

La mise à l'enquête a abouti sur deux oppositions qui ne sont pas encore levées. Le dossier est en consultation dans les services de l'Etat. Nous espérons pouvoir débiter ces travaux avant la fin de l'hiver afin que le bâtiment soit disponible **pour la rentrée 2013.**

Récapitulation des investissements

Total des charges	Fr.	13'175'000
Total des revenus	Fr.	3'231'000

2.3 VOTE FINAL DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET DES INVESTISSEMENTS 2013

Etant donné que tous les objets ont été acceptés, M. le syndic relève qu'il n'y a pas de modification à apporter.

Avant de procéder au vote final, M. le syndic passe la parole à M. Vincent Bosson, président de la Commission financière, pour la lecture du rapport y relatif.

Rapport commission financière

Le budget de fonctionnement 2013 ainsi que les investissements proposés ayant tous été approuvés. La Commission financière propose à l'assemblée d'accepter dans son ensemble le Budget 2013.

M. le syndic remercie M. Vincent Bosson ainsi que ses collègues de la Commission financière pour l'analyse de tous les objets présentés dans le cadre du budget 2013.

M. le syndic demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer par main levée sur le budget de fonctionnement et des investissements 2013.

Résultat du vote

Oui	57
Non	2

M. le syndic remercie l'assemblée pour sa confiance envers la Commission financière et le Conseil communal.

3. ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU BASSIN SIONGE (AIS) – AUGMENTATION DE LA LIMITE D'ENDETTEMENT POUR LES INVESTISSEMENTS (ARTICLE 30 DES STATUTS)

Selon le programme de l'étude en cours, M. Marc Savary informe que le bureau d'ingénieurs mandaté par l'AIS lui communiquera prochainement le coût approximatif à $\pm 10\%$ en vue de la demande de crédit d'investissement qui sera soumise aux délégués des communes lors d'une assemblée extraordinaire prévue le 16 janvier 2013. Cependant, d'après les premières estimations communiquées au comité de direction, il est certain que le montant de la limite d'endettement pour les investissements de Fr. 25'000'000.00 sera dépassée.

Compte tenu de l'endettement actuel d'environ 6 millions de francs et du coût estimatif de l'agrandissement de la STEP et considérant qu'un nouvel investissement sera nécessaire à plus ou moins court terme pour le traitement des micropolluants, l'assemblée des délégués a accepté à l'unanimité en date du 8 novembre dernier de porter le montant de la limite d'endettement à Fr. 40'000'000.00. A cet effet, l'article 30 des statuts de l'Association a été modifié ainsi :

Art. 30 Limite d'endettement

¹ *L'association peut contracter des emprunts.*

² *La limite d'endettement est fixée comme suit :*

a) Fr. 40'000'000.00 pour les investissements;

b) Fr. 1'000'000.00 pour le compte de trésorerie.

³ *Les emprunts sont soumis à autorisation délivrée par le Service des communes aux conditions de l'art. 148 al. 1 litt. a LCo.*

Comme il s'agit d'une modification essentielle des statuts au sens de l'article 113 LCo, la décision doit être soumise à l'approbation du législatif des communes membres. Pour entrer en vigueur, la modification doit être acceptée par au minimum 10 communes dont la population dite légale représente au moins 25'274 habitants.

Aussi, le Conseil communal propose d'adopter, telle que présentée, la modification des statuts de l'Association intercommunale du bassin Sionge (AIS).

M. le syndic ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandé, M. le syndic clôt la discussion. Il demande aux personnes qui approuvent la modification de l'article 30 des statuts de l' AIS de se prononcer par main levée.

Résultat du vote

Oui 49
Non 2

M. le syndic remercie l'assemblée pour sa confiance envers le Conseil communal.

4. DIVERS

3^e CO de la Gruyère

M. le syndic rappelle que lors de l'assemblée du 2 octobre dernier, la vente du terrain pour le CO3 a été acceptée à une large majorité. Certains membres de l'assemblée ont estimé que les chiffres liés au coût des infrastructures avaient été donnés d'une manière trop vague et ont voté non. A l'issue du vote, le Conseil communal a promis que des précisions seraient données. M. Schindler présente le tableau reporté ci-dessous :

Infrastructures de base pour aménagement zone d'intérêt général (ZIG)			
Surface concernée : 42'000 m ²			
Total des infrastructures de base		Fr. 2'900'000.00	
	Variante I – 30'000 m ²	Variante II – 41'000 m ²	
Produits			
Vente terrain (159.-/m ²)	4'770'000.00		6'519'000.00
Droits mutation (1.50 %)	71'550.00		97'785.00
Subventions agglomération	850'000.00		850'000.00
	5'691'550.00		7'466'785.00
Charges			
Infrastructures	-2'900'000.00		-2'900'000.00
Taxe diminution aire agricole	-120'000.00		-164'000.00
Rétrocession Bourgeoisie	-800'000.00		-800'000.00
Bénéfice	1'871'550.00		3'602'785.00
Solde parcelle équipée sans le terrain (Fr. 37.00 par m ²)	11'000 m ² 407'000.00	0 m ²	-
Contre valeur domaine de Puey	480'000.00		480'000.00

M. Schindler relève que deux variantes sont proposées en fonction de la surface de vente. Il précise que le total des infrastructures de base est identique, que la vente porte sur 30'000 ou 41'000 m², car toute la parcelle sera équipée. Le coût est estimé à Fr. 2'900'000.00. Le tableau présente les coûts complets pour les deux variantes. Si l'on vend 30'000 m², le bénéfice est estimé à Fr. 1'871'550.00. Si l'on vend 41'000 m², le bénéfice est estimé à Fr. 3'602'785.00.

M. le syndic précise que le crédit pour la réalisation des infrastructures sera soumis au vote, en principe, lors de l'assemblée des comptes. Pour information, il informe que le concours d'architecture a été lancé au début novembre. Les projets seront déposés durant le mois de février prochain. Le résultat est attendu pour mars 2013 et les projets seront alors exposés dans un lieu à déterminer. M. le syndic n'ouvre pas la discussion sur ce sujet qui ne figure pas à l'ordre du jour.

Salage réduit des routes communales

Comme l'hiver dernier, M. le syndic rappelle que l'épandage de sel sur les routes secondaires communales est limité au maximum. Des panneaux d'information sont placés à l'entrée de la localité. Cette mesure est prise d'une part pour des raisons d'économie et d'autre part pour des raisons d'écologie. Il faut cependant préciser que le sel sera toujours utilisé pour les routes principales, en particulier la route des Monts et aussi les endroits stratégiques. En cas de nécessité sur les routes secondaires, il est prévu d'y épandre du sable ou du gravillon.

M. le syndic cède la parole à l'assemblée pour quelques suggestions ou questions éventuelles à propos des divers.

M. Franco Pambianchi se dit déçu par le plan d'intention présenté lors d'une séance d'information relative à la mise en séparatif du quartier de Champy. Il estime que l'ingénieur aurait dû effectuer une vision locale afin d'établir un tracé plus approprié à la situation de chaque propriétaire. A regret, il constate qu'un passage important est prévu sur sa parcelle afin de relier des habitations voisines.

M. le syndic précise que les emplacements prévus se situent à proximité des collecteurs existants. Il rappelle que le plan soumis à la séance d'information est un plan d'intention. Par conséquent, celui-ci peut encore être modifié. M. Philippe Gremaud, ingénieur en charge du dossier, se tient volontiers à disposition des propriétaires concernés pour toute question.

M. Pierre Morand précise que le plan est mis à l'enquête depuis le 30 novembre 2012. Le dossier est à disposition à l'administration communale. Chacun peut en prendre connaissance et si nécessaire adresser une opposition dans le délai légal.

M. Pascal Kämpfen a pris bonne note du salage réduit sur les routes communales. Il demande de surveiller deux virages particulièrement glissants à la rue de Saletta.

M. Horner l'informe que l'équipe de la voirie connaît les endroits sensibles et passe régulièrement pour y épandre du sel. Il rappelle que le but premier de cette mesure consiste à éviter le salage linéaire. Toutefois, M. Horner souligne que du sel est répandu aux endroits stratégiques.

M. Patrice Gremaud félicite le Conseil communal pour l'installation de candélabres de dernière génération à la rue de la Saletta. Toutefois, il demande de veiller à une certaine unité dans le choix des lampadaires.

M. Horner rappelle que le prix des *LED* était prohibitif il y a quelques années encore. D'autre part, l'économie d'énergie n'était alors pas garantie. Depuis l'essai, il faut constater que les prix sont plus compétitifs et que l'essai s'avère concluant. Dans la mesure du possible, les mêmes sources lumineuses seront installées dans les autres quartiers.

M. Patrice Gremaud rappelle la question adressée au Conseil d'Etat par M. Pierre Mauron, député, concernant le surcoût du giratoire du centre estimé à Fr. 70'000.00. Après lecture de la réponse du Conseil d'Etat dans la presse locale, il désire savoir à qui incombera cette charge financière supplémentaire.

M. Horner l'informe que la Commune était responsable de raccorder la rue de la Roulema au nouveau giratoire du centre. Aussi, la Commune a mandaté M. Jean-Marc Savary, ingénieur, afin de mener à bien cette étape. Dans le cadre du concept global de la traversée de la localité Valtraloc, le bureau Team + a été associé à ce projet. M. Horner précise que la Commune n'a pas eu à se prononcer sur la conception du giratoire et n'a été entendue que sur les questions relative à la rue de

la Roulema. Dans ce sens, M. Horner déclare que le surcoût de Fr. 70'000.00 ne sera pas mis à la charge de la Commune. Il rappelle que le Service des ponts et chaussées, maître d'ouvrage, a avalisé toutes les modifications.

Mme Gauch pense que le déneigement n'est pas effectué de manière optimale malgré l'acquisition de nouveaux véhicules pour le service de la voirie. Elle cite le cas concernant l'accès à sa propriété.

M. Thierry Favre remarque que les crédits reportés ont été acceptés il y a plusieurs années déjà. Il se demande si ces chiffres sont encore réalistes compte tenu de l'augmentation des prix.

M. le syndic estime que certains chiffres feront sans doute l'objet de crédits complémentaires. En effet, des impondérables ne permettent pas toujours de réaliser les investissements votés dans les meilleurs délais.

M. Schindler précise que le Conseil communal essaye de limiter les crédits reportés. Toutefois, le contexte législatif exige parfois de reporter la réalisation de certains investissements. M. Schindler estime que les investissements qui seront effectivement réalisés en 2013 sont raisonnables sur le plan financier et en termes de capacité.

Mme Florence Pasquier remercie la rédaction du Riazois pour la bonne présentation des investissements et des crédits reportés.

Mme Florence Pasquier demande à connaître la largeur des routes et des pistes cyclables qui seront aménagées à la route de la Sionge. Elle désire savoir s'il y aura des emprises sur les parcelles privées.

M. Horner l'informe que le trottoir sera construit sur le territoire communal du côté de la zone à bâtir. Ainsi, la route conservera son gabarit actuel. Les pistes cyclables consisteront en un traçage jaune de part et d'autre de la chaussée.

M. Florence Pasquier demande sur quelle durée porte la capacité d'investissement de la Commune. Elle s'étonne du montant de 4,5 millions de francs puisque le total des investissements s'élève à près de 9 millions.

M. Schindler précise que la capacité d'investissement provient d'un calcul effectué par le Service des communes sur une durée de douze mois. Toutefois, le Conseil communal applique une politique de prudence et veille à ne jamais libérer un tel montant durant l'année. M. Schindler estime que la charge d'investissement réelle et supportable se situe entre 1,5 et 1,8 million de francs par année.

Mme Florence Pasquier demande au Conseil communal de veiller à économiser au maximum dans la mesure où une augmentation d'impôts est prévue dès 2014. Elle s'étonne aussi de voir augmenter le coefficient communal malgré le bénéfice escompté sur la vente du terrain destiné à accueillir le 3^e CO.

M. Schindler rappelle que les augmentations d'impôts successives de 2 ct dès 2014 et de 3 ct dès 2015 permettront avant toute chose de réduire le delta entre les charges et les produits. M. Schindler précise que seul le nécessaire sera demandé aux citoyens afin de ne pas thésauriser de l'argent. Cette adaptation permettra d'envisager le futur de manière sereine. M. Schindler rappelle que de nombreux investissements attendent la commune de Riaz d'ici à 2018. Il souligne que les différents postes du budget 2013 ont été envisagés dans un souci constant de réaliser des économies.

Mme Florence Pasquier estime que le bénéfice de la vente du terrain destiné au CO3 devrait aider à couvrir les investissements.

M. Schindler précise que celui-ci en couvrira une partie mais pas la totalité. Il l'informe que cette vente a été prise en compte dans la planification financière.

M. Thierry Favre a remarqué le déplacement des arrêts de bus sur la chaussée à la hauteur de l'administration communale. Il désire savoir qui, de la Commune ou du Canton, décide de ces aménagements.

M. Horner l'informe que la Commune a une compétence décisionnelle quand bien même elle est partenaire de Valtraloc et de Mobul. Avant la mise en place de ces éléments, le Conseil communal a souligné que la route cantonale traversant Riaz est un axe de transit. Dès lors, il est impossible de détourner le trafic lourd, contrairement à la ville de Bulle qui bénéficie de la H189.

M. Thierry Favre relève que ce nouveau tracé est très dangereux, surtout à proximité d'une école.

M. Horner précise que l'aménagement actuel est provisoire puisqu'il s'agit de la phase test annoncée lors de la précédente assemblée. En cas d'acceptation, il rappelle que le nouveau tracé sera entièrement rénové et sécurisé.

M. le syndic invite les citoyens qui le désirent à déposer leurs remarques écrites à l'administration communale. Ces avis seront pris en compte pour la suite de ce dossier.

M. Ernest Pittet estime qu'il faudrait modifier les priorités sur cet axe. Il pense que le trafic serait fluidifié en supprimant la priorité aux véhicules circulant de Marsens à Riaz et en accordant celle-ci aux automobilistes empruntant la direction de l'hôpital.

Mme Madeleine Oberson remarque que certaines factures telles la taxe poubelle et la contribution immobilière pourraient être groupées avec les impôts dans un souci d'économie. Elle souhaite aussi que la photo et le nom des conseillers communaux apparaissent dans le Riazois.

Agenda

Loto de la St-Nicolas

La Société de musique l'Echo des Monts organise son traditionnel loto des enfants le samedi 8 décembre 2012 dans la salle polyvalente.

Soirées et thèmes culturels proposés par Vie à Riaz

Fenêtres de l'Avant

Durant la présente période de l'avant, quatre fenêtres de l'Avant ont été programmées, soit les 2, 13, 18 et 20 décembre.

Les organisateurs invitent les citoyens à se joindre à ces rencontres conviviales et réchauffées par un thé à la cannelle ou tout autre breuvage et douceurs.

Concert de Noël

16 décembre, concert de Noël à l'église.

Exposition

Du 14 au 30 décembre, les citoyens pourront admirer les œuvres du peintre Roland Magnin.

Vente des sapins de Noël

Samedi 15 décembre de 09h30 à 11h30 au bâtiment de la voirie

Sports

M. le syndic propose aux citoyens de venir encourager les coureurs lors du traditionnel Trophée des Monts le 16 décembre 2012 au Centre Nordique.

Maintien de l'Hôpital de Riaz

Sur proposition de M. Patrice Gremaud, M. le syndic invite les personnes qui le désirent à signer la pétition « Maintien de l'Hôpital de Riaz ». Une table est réservée à cet effet au fond de la salle.

M. le syndic constate que la parole n'est plus demandée. Avant de clore officiellement cette assemblée, il remercie ses collègues du Conseil communal et l'administrateur pour la préparation du menu de ce soir, les membres des diverses commissions, le personnel communal en général, les membres du service du feu et de la protection civile pour leur travail et leur engagement tout au long de l'année.

M. le syndic remercie les citoyens pour leur participation active et l'intérêt porté aux affaires communales

Au nom du Conseil communal, M. le syndic souhaite à tous de très bonnes fêtes de fin d'années et une excellente année 2013.

Afin de terminer cette soirée de façon plus décontractée, il invite l'assemblée à partager un verre de thé à la cannelle accompagné d'une friandise.

Il est 22h20 lorsque M. le syndic remercie les personnes présentes de leur attention et lève officiellement cette assemblée.

la secrétaire



Elisa Gremaud

le président



François Charrière